



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2024

Nombre de membres	
En exercice	12
Présents	7
Votants	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 juillet à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Villaines-les-Rochers s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annette BERGEOT, Maire en exercice, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 23 juillet 2024.

Présents : Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Marie-Claude DECHARTE, Colette HUAULT, Messieurs Jean-Pierre HOUBRON, Florent PASQUIER, Yoann SEVESTRE, Joël ROUILLE,

Absents excusés : Madame Lauriane TIMBERT, Monsieur Baptiste LEPSCH

Absent(e), a donné pouvoir :

Monsieur Christophe MALINGE à Monsieur à Yoann SEVESTRE,

Mesdames Sophie COUTURIER à Madame le Maire, Josette HARDOUIN à Marie-Claude DECHARTE

Le quorum étant atteint,

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Yoann SEVESTRE

Madame le Maire annonce avoir reçu le courrier de démission des 2 conseillers qui devaient siéger au conseil à la suite des 3 précédents renoncements.

Après plusieurs échanges, Madame Colline LAURIN et Monsieur Franck CARATY, pour des motifs personnels et professionnels, ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de rejoindre l'assemblée.

Madame le Maire précise que le nombre effectif de conseillers est donc passé à 12, ce qui signifie que le quorum est désormais de 7 membres.

Le procès-verbal du 27 mai est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre HOUBRON évoque les travaux récemment effectués par l'entreprise TECHNIROUTE, qui a réalisé quasiment l'intégralité du programme. L'intervention de la société TP FERRE aura lieu ultérieurement.

DEL 2024_028 Attribution des marchés de travaux de restauration de l'église, tranches 2 et 3

Madame le Maire rappelle les étapes du chantier de la restauration de l'église, démarrée en 2015. Les études réalisées entre 2016 et 2018 ont abouti à la réalisation des travaux de la tranche 1 entre 2018 et 2020. Les études ont été reprises en 2023 et viennent d'aboutir par le dossier d'appel d'offres pour les travaux des tranches 2 et 3.

Les demandes de subventions pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de la tranche 2 ont été déposées auprès de la DRAC et sont obtenues. Les dossiers pour la mission berne sont aussi prêts.

L'appel d'offres sur le marché de travaux a été lancé en mai et l'analyse a été réalisée conjointement par la commune et le cabinet d'architecte.

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 22 juillet.

Madame Juliette AUDEBERT, architecte au sein du cabinet Atelier 27, présente au conseil le rapport d'analyse des offres.

Elle indique que les travaux portent sur :

- Tranche 2 : Restauration de l'ancien chœur, de l'abside, du transept Ouest et du garage ainsi que les grilles du clocher (tranche ferme),
- Tranche 3 : Restauration des élévations extérieures de la nef (tranche optionnelle 1)
- Tranche 3Bis : Restauration du chevet, de la sacristie, des vitraux et des décors peints de l'église XIXème (tranche optionnelle 2)

Le démarrage des travaux de la tranche 2 ferme est prévu pour septembre/octobre 2024

La livraison prévisionnelle de la tranche 2 ferme se ferait en avril 2025.

Les travaux de la tranche 3 optionnelle 1 pourront ensuite être envisagés, quand la DRAC aura accordé la subvention pour cette tranche. Les dossiers de subventions doivent être déposés tranche par tranche et année par année. Le dossier de subvention de cette tranche 3 optionnelle 1 devra donc être déposé auprès de la DRAC en octobre.

La tranche 2 et la tranche 3 optionnelle 1 sont financées également par le don de la Mission Bern et donc envisageables. Pour la tranche 3 optionnelle 2, il reste à trouver le financement complémentaire à celui de la DRAC.

L'appel d'offres porte sur les tranches 2 et 3 en totalité et les ordres de service seront signés pour la tranche 2 en 2024. Ceux de la tranche 3 optionnelle 1 seront signés quand la subvention DRAC sera attribuée et que le budget prévisionnel 2025 intégrera ce montant.

Le marché comprend 4 lots :

Plusieurs entreprises ont répondu à chaque lot.

- Lot 1 : Maçonnerie - pierre de taille et travaux annexes (SN BILLON - SAS JAILLAIS ENTREPRISE - ROC MENET - SA HORY-CHAUVELIN - EURL ETIENNE DUBRAY)
- Lot 2 : Charpente - couverture - menuiserie (ETS FRELON - SARL MERLOT - SARL SENNEGON)
- Lot 3 : Vitraux (ATELIER VAN GUY - SAS VITRAIL FRANCE - SARL LES ATELIERS VERRE JADE / VITRAUX LIRYC)
- Lot 4 : Restaurateur spécialiste : décors peints (CONSERVATOIRE MURO DELL'ARTE - ARCOA (Jean-Sylvain FOURQUET) - ATELIER MARC PHILIPPE

Le règlement de consultation prévoyait de noter les offres sur 20 points et sur deux critères :

- 40 % - Prix de l'offre
- 60 % - Valeur technique

Le tableau ci-après retrace le montant HT de l'estimation de l'architecte ainsi que les propositions d'attribution des lots au conseil :

LOTS	ESTIMATION ARCHITECTE MONTANT HT	ENTREPRISE OFFRE MIEUX DISANTE	MONTANT HT
1 : Maçonnerie - pierre de taille et travaux annexes	269 111,85 €	SN BILLON CENTRE	249 926.40€
2 : Charpente - couverture - menuiserie	128 018,00 €	MERLOT	136 739,80 €
3 : Vitraux	51 990,00 €	LES ATELIERS VERRE JADE	44 465,00 €
4 : Décors peints	51 850,00 €	CONSERVATOIRE MURO DELL'ARTE	53 990.00€
TOTAL	500 969,85 €		485 121,20€
IMPREVUS (STADE DCE)	12 220,73 €		12 220,73 €
TOTAL TRAVAUX HT + IMPREVUS	513 190,58 €		497 341,93 €

HONORAIRES ARCHITECTE	27 482,58 €		27 482,58 €
SPS	3 867,50 €		3 867,50 €
TOTAL HT	544 540,66 €		528 692,01 €
TVA 20%	108 908,13 €		105 738,40 €
TOTAL TTC	653 448,79 €		634 430,41 €

Le montant des travaux de l'opération s'élève à **485 121.20€ HT**, avec un écart de 3.16% inférieur à l'estimation en phase DCE, soit un montant avec imprévus de **497 341.93€ HT**.

A la suite de l'analyse des offres dont le résultat est fructueux, l'architecte préconise de modifier les imprévus jugés trop faibles. L'estimation des imprévus avait été revue à la baisse pour intégrer les demandes de la DRAC dans la DAT (Demande d'Autorisation de Travaux). Il est proposé de les ajuster à 5% du montant des travaux pour chaque tranche. L'ensemble de l'opération toutes tranches comprises avec imprévus serait donc de **509 377.26€ HT**, soit 0.74% inférieur à l'estimation. Le Conseil municipal donne son accord.

Madame le Maire tient à féliciter Madame Juliette AUDEBERT et le cabinet Atelier 27 pour la qualité du travail effectué et la justesse de leurs conclusions.

Elle signale que les travaux de la tranche 2 sur l'abside représentent la tâche la plus importante et la plus délicate, qui nécessitera vigilance et coordination. Elle précise que ces travaux seront suivis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	HT	TTC
LOT 1 : Maçonnerie - pierre de taille et travaux annexes	SN BILLON CENTRE	249 926.40€	299 911,68€
LOT 2 : Charpente - couverture - menuiserie	MERLOT	136 739,80 €	164 087,76€
LOT 3 : Vitraux	LES ATELIERS VERRE JADE	44 465,00 €	53 358,00€
LOT 4 : Décors peints	CONSERVATOIRE MURO DELL'ARTE	53 990.00€	64 788,00€
TOTAL		485 121,20€	582 145.44€

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEL 2024_029 - Signature de l'avenant du marché d'architecte pour la restauration de l'église

Madame le Maire explique qu'un nouveau vote est nécessaire compte tenu d'une augmentation d'un montant de 2 741,81€ HT.

Le marché initial s'élevait à 39 028,63€ HT, comprenant la conception des tranches 2 et 3 ainsi que la réalisation de la tranche 2.

Le marché après étude d'avant-projet (avant-projet sommaire et avant-projet définitif) s'élève à 41 770,44€ HT.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant du marché d'architecte relatif à la restauration de l'église,

Autorise Madame le Maire à signer ledit document ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Madame le Maire informe le conseil qu'une inauguration des travaux est prévue en septembre ou octobre prochain, à une date non encore fixée, peut-être pendant les journées du patrimoine.

DEL 2024_030 - Gratuité du camping pour le festival Oh ! la Villaines !

Madame le Maire explique que chaque année, la demande de gratuité du camping est déposée par l'association Oh ! la Villaines ! pour son festival.

Elle propose que, pour éviter de reconduire cette requête tous les ans, le principe soit entériné, et ouvert aux manifestations communales ou associatives.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de la mise à disposition gratuite du camping lors de manifestations communales ou associatives sur plusieurs jours, après étude d'une demande préalable, et ce dans la période d'ouverture du camping (du 15 avril au 30 septembre).

DEL 2024_031 - Demande de participation à la restauration du monument dédié à l'Abbé Chicoisne

Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier, reçu en mairie le 26 juin dernier, émanant de l'association Les Amis de l'église.

Cette dernière sollicite la contribution de la commune, ainsi que la coopérative de vannerie, aux frais de restauration du monument dédié à l'Abbé CHICOISNE dans le cimetière communal.

Ce bienfaiteur du village est à l'origine de la fondation de la Coopérative de Vannerie et de sa société de secours mutuel, il est ré édificateur de l'église en 1859, édificateur du presbytère en 1862, de la sacristie en 1872, donateur en 1878 d'un hospice devenu maison d'école.

Antoine RISSO, tailleur de pierre sur la commune, a établi un devis d'un montant de 1 252,00€ TTC. L'association propose que chacune des parties finance à hauteur du 1/3 des travaux.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge une somme de 417,33€TTC.

DEL 2024_032 - Subvention pour les associations à la suite de leur participation au 14 juillet 2023

Madame le Maire remercie vivement les associations des Amis de l'église et Calamity Country pour l'aide apportée lors du 14 juillet 2023.

Comme annoncé à l'époque, les bénéfices des ventes de la buvette seront reversées à ces 2 associations.

Cette année, lors du 14 juillet 2024, la participation aux festivités a encore augmentée. Ce sont 250 personnes qui sont restées manger et de nombreux bénévoles qui ont apporté leur aide. Madame le Maire remercie ces bénévoles qui ont apporté une belle contribution à la réussite de cete agréable manifestation et les élus qui ont participé à l'organisation de ces festivités.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une somme de 315€ à chacune des associations des Amis de l'église et Calamity Country.

Madame le Maire explique que plusieurs montants de travaux, de subvention sont à modifier.

En fonctionnement :

- La répartition d'imputation des charges de personnel est à adapter à la M52 par une nouvelle répartition dans les articles, sans modification des montants globaux (transfert de 131 400 € de l'article 6470 à l'article 6450°).
- La contribution au CPIE a été votée lors d'une réunion de Conseil précédent. Le versement annuel nécessite d'augmenter de 3 000 € la ligne correspondante en 65568. Le montant équivalent est versé en subvention en parallèle en recettes en 74718, ce qui équilibre le budget de fonctionnement.
 - Le montant global de budget de fonctionnement passe donc à 1 14 895,03 €.

En investissement :

En recettes,

- L'imputation de la subvention Leader pour le camping doit être modifiée de 1322 à 1327.
- Le FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) attribué au titre de 2023 n'avait pas été compté en budget prévisionnel. Il peut être déposé avant octobre 2024 sur des dossiers de bâtiments et/ou de voiries et peut donc être envisagé.
- Le FDSR projet demandé pour la Galandière en réunion de Conseil municipal de décembre 2023 pour un montant de 90 000 € a été attribué pour 73 300 €, ce qui est une belle somme. Madame le Maire remercie le Conseil départemental pour cette attribution. Dans le budget prévisionnel, le FDSR demandé avait été calculé en intégrant les FDSR socle annuel de 17 718 € et un montant estimé au prorata de la somme mise au budget pour les travaux, soit 55 612,74 €. Il est donc possible de mettre maintenant la somme réelle du fait de l'attribution officielle soit 55 582 € en plus des 17 718 € et une augmentation en 1323 de 17 687,26 €.
- De même, la DETR de la Galandière avait été estimée au prorata de travaux possibles budgétairement. Le montant total attribué est maintenant pris en compte, soit 32 500 € et une augmentation en 13461 de 22 750 €.
- La demande de subvention (DETR) relative à l'éclairage public auprès de la Préfecture n'a pas abouti. Il faut donc retirer ce montant de 13 200 € en 13461.

Le montant de l'augmentation des recettes est donc de 44 955,26€.

En dépenses :

- Des travaux à l'école sont en cours ou prévus (changement de l'alarme, des stores), ce qui nécessitent d'augmenter le montant prévu en 2135 à 7100 €.
- Il est possible de prendre une partie de ce montant sur le 2131 prévu pour la cantine, à hauteur de 3 100 €.
- Le montant des travaux de voirie est plus élevé que prévu : il conviendrait d'ajouter une somme de 7 000€ aux 30 000€ prévus.

Il reste donc 34 155,26 € à attribuer en dépenses. Il est proposé, comme cela avait été indiqué lors de la réunion du Conseil municipal d'avril, de mettre cette somme sur les travaux de la Galandière qui avait été arbitrée. Cela permet d'atteindre maintenant un montant de 124 155,26 € en 231.

Le montant du budget d'investissement passe alors à **826 674,92 €**.

Madame Colette HUAULT regrette de consacrer cette somme pour ce bâtiment alors que des travaux à l'école sont nécessaires. Madame le Maire lui répond qu'environ 10 000€ de travaux sont utilisés pour l'école et que, chaque année, des investissements sont effectués sur le pôle scolaire.

Madame le Maire indique qu'une nouvelle Décision Modificative (DM) sera à envisager car le montant des fonds de concours de la communauté de communes sera augmenté pour atteindre un montant de 55 900€ cumulé sur 3 ans. Ce sujet doit d'abord être traité en Conseil communautaire.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, approuve la décision modificative proposée.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	6450	Charges de sécurité (URSSAF, Ircantec, CNRACL, DCG, MNET, CNAS)	+131 400 €	Compte	74718	Dotations	+ 3 000€
	6470	Autres charges sociales	- 131 400 €				
	65568	Autres contributions (CPIE)	+ 3 000 €				
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	2131	Bâtiments Publics	- 3 300 €	Compte	1322	- 7 488 €	
	2135	Installations générales	+ 7 100€		1323	+ 35 405,26 €	
	231	Immobilisations corporelles	+ 41 155,26 €		1327	+ 7 488 €	
					13461	+ 9 950 €	

INFORMATIONS

- **Espace artisanal de la Galandière**

Madame le Maire explique que l'architecte a préparé un avant-projet sommaire (APS), pour 10 ateliers isolés thermiquement et phoniquement. Des diminutions ont été demandées, compte tenu des montants. Actuellement, le financement pourrait être acquis pour 4 ateliers si ces diminutions sont possibles et avec le rajout de l'augmentation du Fonds de Concours. Ceci est à valider quand les chiffres de l'APS seront définis.

Le SDIS s'est déplacé pour évaluer la conformité incendie.

Monsieur Joël ROUILLE considère que ces échanges sont un peu irréalistes et souhaite avoir plus d'éléments et que le sujet soit présenté en séance de conseil.

Madame le Maire lui répond, qu'en fonction des informations obtenues sur cet APS durant le mois d'août, une réunion pourra être organisée début septembre.

- **Canicule**

Une période de grosse chaleur est prévue jusqu'à mercredi. La vigilance est de mise.

- **Collecte déchets**

Les horaires pourront changer compte tenu des conditions météorologiques.

- **Procédure**

En réponse à la demande de Monsieur Joël ROUILLE concernant la procédure au tribunal pour le dossier ARCHAMBAULT, Madame le Maire signale que des premières étapes ont été remportées par la commune, contrairement à la dernière. La commune est donc astreinte de régler 3 700 €, même si elle fait appel.

- **Prochaine séance du conseil municipal**

Elle aura lieu le 23 septembre et une réunion pourrait avoir lieu aussi le 9 septembre, s'il y a suffisamment d'éléments par rapport à l'espace artisanal de la Galandière.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 21h.

A Villaines-les-Rochers, le 30 juillet 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Marie-Annette BERGEOT